

Référent en matière de lutte contre les violences (Harcèlement moral, sexuel, agressions sexuelles, agissements sexistes, discrimination, agression physique)

Objectifs

- Comprendre les enjeux de la prévention des violences.
- S'appropriier le cadre réglementaire.
- Reconnaître les signaux d'alerte, accueillir un signalement, évaluer les faits et savoir réagir avec les bons outils.
- Identifier les acteurs de la santé au travail et connaître leurs rôles et missions.
- Proposer des mesures de prévention.

Public et pré-requis

- Membres du CSE ou CSSCT, dirigeants, salariés de service RH et tout particulièrement ceux désignés comme référents "Lutte contre le harcèlement moral et sexuel".
- Groupe de 10 personnes maximum, sans prérequis.
- Un autositionnement et un recueil des attentes sera envoyé avant la formation.

Déroulement

- Définitions et statistiques
 - Harcèlement moral, sexuel, agressions sexuelles, agissements sexistes, discrimination, agression physique, de quoi parle-t'on ?
 - Situer les violences dans les Risques Psycho-Sociaux et la prévention des risques en général.
- Cadre réglementaire
 - Différence entre loi, décrets et jurisprudence.
 - Obligations de l'employeur et des salariés avec les sanctions possibles en cas de non respect.
 - Les enjeux humains, financiers, sociétaux et médiatiques.
- Identifier un cas de violence
 - Les impacts sur l'individu (symptômes et pathologies).
 - Repérer les signaux d'alerte.
 - Accueillir un signalement et recueillir les faits.
- Réagir face à un cas
 - Procédure à suivre (méthode et outils)
 - Rôle des différents acteurs internes et externes
 - Adopter la bonne posture lors de l'enquête (cadre de l'audition, écoute active, questions à poser et construction du rapport d'enquête...).
- Actions de prévention
 - Exemple d'actions de prévention et de communication à réaliser dans l'entreprise (selon 3 niveaux de prévention).
 - Règlement intérieur, procédure de signalement et de traitement.

Méthodes

et moyens pédagogiques

- Expositives avec diaporamas, docs INRS, guide du ministère du travail, vidéos et exemples de procédures.
- Actives avec études de cas et analyse d'une situation réelle.
- Participatives avec des retours d'expériences et jeux de rôle.



Modalités

- Durée 14 h / 2 jours
- Dates à définir
- Tarif et modalités sur demande, selon le lieu, qui devra être accessible aux PMR.



Validation

- Attestation de fin de formation mettant en évidence les compétences acquises.
- Quiz de fin de formation.
- Plan d'actions personnalisé.
- Partage d'un lien WeTransfer.



Formateur.trice

Formateur.trice en prévention des risques professionnels dont les RPS (Risques Psycho-Sociaux) en appui d'une consultante IPRP en RPS, enquêtrice et médiatrice certifiée.